

**DEMANDE D'ARRETE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC COMMUNAL POUR LES PARTICULIERS ET LES ENTREPRISES**

Date de la demande : Cocher et remplir

DEMANDEUR - Nom et prénom:	
Nom de la Société :	N° SIRET (obligatoire) :
Adresse :	
Téléphone :	Fax : Adresse Mail :

NATURE DE L'OCCUPATION	<input type="checkbox"/> demande initiale	<input type="checkbox"/> renouvellement
Adresse :		
Périodicité :		
A compter du : au		
Opération de déménagement : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Si travaux, type de travaux :		
<input type="checkbox"/> N° du permis de construire ou de la déclaration préalable : pour les installations de chantier liées aux travaux de réhabilitation, rénovation des immeubles à usage d'habitation :		

DESCRIPTION DE L'OCCUPATION	
<i>Activités commerciales : remplir les formulaires spécifiques</i>	
<input type="checkbox"/> Véhicule : immatriculation :	Nombre de places : (pour opérations de déménagement, emménagement, ou autres opérations)
<input type="checkbox"/> Occupation du domaine public délimité par des barrières de chantier	Surface m ² :
<input type="checkbox"/> Dépôts de matériaux, baraques, engins de chantier	Surface m ² :
<input type="checkbox"/> Echafaudage	Longueur :... Largeur :
<input type="checkbox"/> Containers à matériaux déposée sur le domaine public / bennes	Surface m ² :
<input type="checkbox"/> Branchement d'égout <input type="checkbox"/> tranchée <input type="checkbox"/> bateau	
LOCALISATION DE L'INSTALLATION	
<input type="checkbox"/> Chaussée	<input type="checkbox"/> Trottoir <input type="checkbox"/> Place de stationnement

Les occupations faisant l'objet de la présente demande ne commenceront qu'après obtention de l'autorisation délivrée par la mairie de Belleville. Cette demande doit être déposée **au minimum 15 jours avant le début de l'occupation.**

Pour l'affichage de l'arrêté temporaire (autorisation) et pour les déménagements uniquement, le demandeur peut venir chercher des panneaux de signalisation à la mairie de Belleville-en-Beaujolais, 105 rue de la République à Belleville-en-Beaujolais, contre un chèque de caution de 140€. Au retour de ces panneaux le chèque sera restitué.

Nous conseillons au demandeur de prendre rendez-vous en appelant par ordre de priorité :

1 : le 04 74 06 49 92 / 2 : 06 03 53 32 65 / 3 : 04 74 06 11 11.

Pour les autres opérations (livraisons, évacuations de matériaux...) aucun panneau ne sera délivré par la commune ; le demandeur doit néanmoins procéder à l'affichage de son arrêté sur le domaine public.

OBLIGATIONS DES DEMANDEURS

POUR LES PARTICULIERS

L'arrêté doit être affiché sur des panneaux déposés sur le domaine public 48h avant l'occupation.

Les particuliers effectuant des opérations de déménagement ne sont pas soumis au paiement d'une redevance.

Le demandeur s'engage à se conformer aux règles d'occupation du domaine public en vigueur. La présente autorisation est accordée à titre précaire, révoquant et pourra être retirée sans préavis, pour le non-respect de la législation.

Fait à Belleville-en-Beaujolais le.....

Signature

POUR LES ENTREPRENEURS

L'arrêté doit être affiché sur des panneaux déposés sur le domaine public 48h avant l'occupation. Aucun panneau ne sera délivré aux entreprises par la commune.

L'entrepreneur s'engage à acquitter la redevance d'occupation du domaine public, conformément à la délibération du Conseil Municipal d'une part et à renouveler sa demande s'il souhaite apporter des modifications d'autre part,

L'entrepreneur s'engage à se conformer aux règles d'occupation du domaine public en vigueur.

La présente autorisation est accordée à titre précaire, révoquant et pourra être retirée sans préavis, pour le non-respect de la législation.

Fait à Belleville-en-Beaujolais le.....

Signature

Cachet de l'entreprise